

CRITÈRES DE QUALIFICATION OBLIGATOIRES

pour un centre de formation privée

Critères de qualification pour le centre de formation

- Détenir un espace dédié uniquement à la formation dans un édifice commercial
- Détenir une entité distincte pour le centre de formation
- Démontrer que son ou ses programmes de formation répondent aux normes établies par l'APESEQ (remplir les annexes C et D du formulaire de demande d'accréditation pour chacune des formations à faire accréditer)
- Utiliser les manuels de formation du CEMEQ pour les formations en esthétique (cours complet ou à la carte) ainsi qu'en épilation à l'électricité et photoépilation. Prendre note qu'aucune photocopie n'est permise, ceux-ci doivent être commandés pour chaque étudiante directement au CEMEQ
- Utiliser les manuels de formation de l'APESEQ pour les formations en extension des cils classique, extension des cils volume et rehaussement des cils
- S'assurer que toutes ses formateurs soient accrédités et membres de l'APESEQ (remplir annexe A du formulaire de demande d'accréditation)
- S'assurer de faire accréditer toutes les formations offertes par votre centre de formation

Documents demandés

- Le ou les manuel(s) de formation complet(s) pour les formations **autres** qu'esthétique (cours complets ou à la carte), épilation à l'électricité, photoépilation, extension des cils classique, extension des cils volume et rehaussement des cils
- Une copie du Registre des entreprises du Québec (où l'on voit le nom de votre centre de formation ainsi que la mention **formation** en 1^{ère} ou 2^e activité)

Critères de qualification pour les formateurs

- Posséder 3 années d'expériences ou 5000 heures dans la compétence enseignée
- Détenir sa reconnaissance des compétences (RCMO) de Soins personnels Québec pour enseigner en esthétique (cours complet ou à la carte), microdermabrasion, peeling, mésothérapie non-médicale, photocoagulation non-médicale, épilation à l'électricité, photoépilation, technorajeunissement (photorajeunissement) et cours préparatoire aux formations de technologies.
- Avoir suivi la formation «Programme fondamental du contrôle des infections»
<https://infectioncontroleducation.com/>

Documents demandés

- Fournir un curriculum vitae ou un résumé des expériences de travail et formations reçues
- Fournir une copie du diplôme ou des certificats de formation
- Fournir certains renseignements sur les formateurs en remplissant l'annexe B et l'annexe E du formulaire de demande d'accréditation
- Fournir le certificat de la formation « Programme fondamental du contrôle des infections »